



Patrouille de la Maya - Règlement de course 2022

1. Introduction

La Patrouille de la Maya est une course de ski-alpinisme, qui se dispute chaque deux ans, les années paires, sur les hauts de St-Martin, en Valais. Elle a pour but de faire découvrir aux participants et aux spectateurs la beauté de la montagne, la solidarité dans l'effort physique, et le plaisir de se mesurer sur un parcours sélectif au cœur d'un paysage grandiose.

2. Restrictions liées au Covid-19

Mise à jour du règlement le 26.02.2022 : aucun certificat Covid n'est exigé pour les coureurs, les bénévoles et les spectateurs. Les recommandations de l'OFSP et du canton du Valais valent également pour la course.

Si l'OFSP adapte les restrictions d'ici le jour de la course, le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter également le plan de protection en conséquence (relaxation des mesures ou restrictions supplémentaires).

3. Catégories

L'âge minimum des concurrents est de 16 ans (année 2006 et plus âgé). Cette épreuve se court par patrouille de trois, les patrouilles mixtes sont classées avec les patrouilles masculines. Chaque patrouille porte un nom et un chef de patrouille lui est désigné.

| | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|
| Parcours A (grand parcours) | Dames | Tout âge |
| Parcours A | Seniors 1 | Age cumulé jusqu'à 102 ans |
| Parcours A | Seniors 2 | Age cumulé de 103 à 150 ans |
| Parcours A | Seniors 3 | Age cumulé 151 ans et plus |
| Parcours B (petit parcours) | Randonneurs | Tout âge |
| Parcours B | Randonneuses | Tout âge |



4. Inscriptions

La finance d'inscription est de CHF 100.- par concurrent (CHF 300.- par patrouille), comprenant un dossard personnel (avec prénom), un repas chaud à l'arrivée et un prix souvenir pour chaque participant.

L'inscription est possible uniquement online via la plateforme Datasport. Le lien sera disponible sur notre site www.lamaya.ch.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions se déroulent selon le système « premier arrivé, premier servi ». Aucun système de listes d'attente n'est mis en place pour les personnes n'ayant pas pu s'inscrire.

En cas de non-participation d'un concurrent ou d'une patrouille, l'inscription ne sera pas remboursée.

La direction de la course se réserve un certain nombre de places qu'elle octroiera, en toute indépendance, selon le système des « Wild Cards ».

5. Matériel

Un équipement adapté à la haute montagne avec comme matériel obligatoire pour chaque coureur :

- Une paire de skis d'une longueur minimum de 150 cm et d'au moins 60 mm de largeur au patin, avec des carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur
- Une paire de peaux-de-phoque
- Des fixations de randonnée permettant un blocage solide du talon à la descente
- Des chaussures de randonnée montantes à coque plastique et /ou carbone avec semelles profilées
- Des bâtons de skis
- Un casque adapté à la pratique du ski de randonnée (casques de cyclisme non-autorisés). Le port du casque est obligatoire durant l'intégralité de la course.
- Un DVA, appareil détecteur de victimes d'avalanche (en émission du départ à l'arrivée)
- Une pelle à neige
- Une sonde avalanche
- Une veste, une cagoule, une paire de gants, des lunettes de soleil
- Un sac à dos adapté pour fixer les skis lors des portages
- Une couverture de survie
- Un dossard, remis par l'organisation
- Un gobelet robuste (pas de gobelets plastiques dans les ravitaillements)



Et pour chaque patrouille :

- Une paire de peaux-de-phoque de réserve
- Un téléphone portable, en cas de secours, conseillé Swisscom (couverture parcours 100%)

Chaque article obligatoire manquant entraîne une pénalité de trois minutes à la patrouille concernée. L'absence du DVA, de la pelle ou de la sonde sera sanctionnée par la disqualification de la patrouille. Le matériel peut être contrôlé avant le départ, le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les cordelettes de traction entre deux patrouilleurs sont interdites sur l'ensemble du parcours. Les deux portages doivent être réalisés avec les skis fixés sur le sac et les peaux de phoques collées aux skis.

6. Horaires de départ

Pour le parcours A, il y a trois départs à choix lors de l'inscription : 07h30 – 08h00 – 08h30. Afin d'avoir trois départs quantitativement homogènes, la direction de la course se réserve le droit de changer votre heure de départ.

Pour le parcours B, un seul départ est prévu à 8h45.

Les coureurs recevront par email quelques jours avant la course une confirmation d'inscription avec leur numéro de dossard ainsi que l'heure de départ définitive.

7. Parcours

Un balisage est mis en place pour la course, les concurrents ne doivent en aucun cas s'en écarter. Le tracé n'est balisé et sécurisé que pour la durée de l'épreuve.

8. Contrôles

Des postes de contrôle sont répartis sur le parcours. A ces postes, chaque patrouille se présente groupée, avec les dossards bien visibles, sur la cuisse droite. Le chef de patrouille annonce le numéro de dossard au personnel de poste. Les patrouilles quittent les postes de contrôle complètes.

En cas d'abandon, chaque patrouille doit s'annoncer au poste de contrôle le plus proche et suivre les instructions des organisateurs. La patrouille peut continuer la course à deux, mais elle ne sera pas classée.

9. Ravitaillements

Aux cabanes de Luchelette, des Becs de Bosson et à l'arrivée.



10. Postes sanitaires

Deux postes sur le parcours et un à l'arrivée.

11. Assurance - Responsabilité

Chaque concurrent doit être assuré personnellement contre les accidents et les risques inhérents à ce genre d'épreuve, particulièrement l'intervention d'un hélicoptère. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance pour le sauvetage aérien.

En cas d'accident, l'organisation de la course décline toute responsabilité directe ou indirecte envers les concurrents, spectateurs ou tiers.

12. Compétences de la direction de la course

- Acceptation de participation des patrouilles.
- Disqualification de toute patrouille qui ne respecterait pas le règlement de course.
- Modification du parcours (Exemple : réduction ou modification du parcours selon les conditions météo, introduction d'un temps de passage limite).
- Interruption ou suppression de l'épreuve si les conditions l'exigent. Une telle décision n'entraîne pas le remboursement de la finance d'inscription.
- Protêts : à déposer au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la patrouille (50.- de dépôt). Après avoir entendu les parties, la direction de la course tranche sans appel.
- Décisions à prendre sur un point non prévu dans le présent règlement, et imposées par les circonstances.

13. Prix – Résultats

Un prix récompense les trois premières patrouilles de chaque catégorie. Cinq autres patrouilles seront tirées au sort et recevront un prix indépendamment de leur catégorie, de leur classement et du parcours choisi.

Les prix sont à retirer lors de la cérémonie des résultats. Aucun prix ne sera envoyé par poste.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la course. L'organisation ne fournit pas de liste de résultats en format papier.



14. Comportement des patrouilleurs

- Toute forme d'assistance, sauf le ravitaillement, est interdite.
- Une équipe rejointe doit, sur demande, libérer la trace.
- Les concurrents s'engagent à faire preuve de sportivité à l'égard des coureurs, organisateurs et spectateurs.
- En cas d'accident sur le parcours, chacun est tenu de porter assistance à autrui.
- Le non-respect du balisage ou l'abandon de déchet dans la nature entraîne la disqualification de la patrouille concernée.

Saint-Martin, le 26.02.2022 Comité de la Patrouille de la Maya